



2 jours – 14 heures

DATE

7-8 mars 2018

LIEU

Paris

PUBLIC

familles, établissements et services, avocats, professionnels de l'accompagnement sanitaire, social et médico-social, responsables associatifs, associations tutélaires en accompagnement de personnes cérébro-lésées, mandataires judiciaires, experts-comptables, professionnels en gestion de patrimoine

NOMBRE DE PARTICIPANTS

8/10 participants

COÛT PAR PERSONNE POUR LES 2 JOURS

- 500 euros pour une personne travaillant dans un établissement ou service adhérent à l'UNAFTC (et à jour de sa cotisation)
- 900 euros et 50 euros de frais de dossier pour une personne travaillant dans un établissement ou service non adhérent à l'UNAFTC
- 150 euros pour une personne salariée d'un GEM adhérent à l'UNAFTC
- 100 euros pour une personne adhérente à une AFTC (et à jour de sa cotisation) ou pour une personne bénévole d'un GEM adhérent à l'UNAFTC
- 200 euros pour une personne non professionnelle non adhérente à une AFTC

Attention : tarifs dégressifs à partir de la deuxième inscription d'une même structure, nous consulter.

La protection des majeurs, l'organisation et la gestion de leur patrimoine

Cette formation répondra aux problématiques particulières créées par la situation de handicap sur la protection de la personne et la gestion de son patrimoine

OBJECTIFS

- Comprendre les principes fondamentaux de la loi de 2007
- Comprendre les enjeux des mesures de protection juridique
- Déterminer clairement les contraintes qui pèsent sur la gestion du patrimoine de l'enfant ou de l'adulte traumatisé crânien ou cérébro-lésé et étudier les réponses adaptées dans l'organisation, la gestion et la transmission de son patrimoine afin de préserver ses intérêts et ceux de sa famille.

CONTENU

- Rappel des principaux fondements de la loi du 5 mars 2007 portant la réforme de la protection juridique des majeurs
- Evolutions dans la pratique de l'exercice des mesures de protection juridique
- Tour d'horizon de la mise en place des nouveaux mandataires judiciaires professionnels et de leur formation
- Les mandataires judiciaires familiaux : enjeux et richesses
- Les contraintes spécifiques qui pèsent sur la gestion du patrimoine de l'enfant ou de l'adulte traumatisé crânien ou cérébro-lésé
- Les clés de l'optimisation de la détention et de la transmission du patrimoine de l'enfant ou de l'adulte traumatisé crânien ou cérébro-lésé
- Approfondissement des pistes principales d'optimisation

MÉTHODES

- Exposés théoriques et temps d'échange
- Etudes de cas rapportés par le formateur et/ou les stagiaires
- Echanges de pratiques
- Questionnaires d'évaluation en fin de stage

INTERVENANTS

Raymond Roth, Directeur fondateur de l'association tutélaire APROMA, Diplôme universitaire de la formation des tuteurs à la personne vulnérable de la Faculté de Droit, Paris
Frédéric Hild, Conseil en Gestion de Patrimoine Certifié, spécialisé dans le conseil aux familles qui vivent une situation d'handicap.

